

Breizh Biodiv

LA FONDATION BRETONNE POUR LA PRÉSÉRATION DE L'ENVIRONNEMENT

une initiative de



sous l'égide de



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Présentation du dispositif

Février 2021





POURQUOI UN FOND BREIZH BIODIV ?

- un outil pour accélérer les changements de comportements individuels et collectifs en vue d'une transition écologique de la Bretagne

l'engagement "biodiversité et ressources" approuvé en juillet dernier, réaffirme l'action de la Région pour préserver les milieux, la qualité de l'eau et les ressources naturelles et valorise les structures et les dispositifs qui participent à la prise de conscience collective. Ainsi, au travers cet engagement , la Région Bretagne conforte clairement les attendus des projets soutenus quant à leur impact sur les transitions avec des critères de sélection mais aussi s'engage à déployer des dispositifs innovants d'accompagnement financier

- Une fondation pour intervenir sur 5 domaines prioritaires :
 - un outils qui mixe capitaux publics et privés, et qui aura pour ambition de
 - relocaliser sur le territoire breton le mécénat environnemental
 - Encourager des initiatives d'intérêt général portées localement
 - soutenir des projets en faveur de la préservation de l'environnement dans toute leur diversité



 Planter pour demain

 Agir pour la biodiversité

 Agir pour la préservation de la ressource en eau

 Atténuer les effets du changement climatique et préparer les territoires à s'y adapter

 Mobiliser la société

→ Outils en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Pourquoi la Fondation Nicolas Hulot ?

- s'appuyer sur un organisme reconnu pour son expertise et ses valeurs.
- Institution adaptée pour gérer les fonds collectés et accompagner la région sur la mobilisation citoyenne autour de transitions.
- s'appuyer sur un acteur de poids, symbolique, en vue de structurer le mécénat environnemental breton.

Une partie de BREIZH BIODIV viendra contribuer à la mission sociale de la FNH avec le déploiement d'un programme de la Fondation dans la perspective de faire émerger et de financer des projets d'éducation à la nature, sur le territoire breton avec des acteurs locaux.



A ce titre la FNH siégera au comité d'orientation BREIZH BIODIV.



Quels bénéficiaires et quels projets BREIZH BIODIV ?

- Seules les collectivités et les associations pourront être bénéficiaires de la fondation Breizh Biodiv.
- Fonctionnement dans un premier temps, par appel à projets et appels à propositions avec des cahiers des charges suffisamment souples pour permettre aux bénéficiaires potentiels de présenter des projets innovants et diversifiés.
- La sélection se fera par thématique (forêt, eau...), selon les enjeux de la région.
- Lancement dès février 2021 d'un Appel à projet « Forêt et Biodiversité »
- Premiers projets identifiés :
 - Forêt domaniale de Quiberon, restauration de la dune grise et aide à la régénération de la dune boisée = 170 k€
 - Projet de boisement (6 ha) sur la Commune de Pouldergat (Douarnenez Communauté) en vue de la protection d'un captage d'eau potable

Possibilité d'autres outils financiers complémentaires et indépendants du partenariat avec FNH => (Fonds de dotation...)



BREIZH BIODIV, UN OUTIL INNOVANT AU SERVICE DU MECENAT ENVIRONNEMENTAL REGIONAL ET DE LA RSE



Une fondation pour permettre à tous les acteurs de la société, collectivités, entreprises, associations et particuliers, de s'engager pour préserver les ressources, le patrimoine naturel du territoire Breton.

Le mécénat environnemental est un soutien financier ou en nature apporté par une entreprise ou un particulier à une action ou activité d'intérêt général.



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

MAIS AUSSI ...

- Des contreparties en communication et relations publiques.
- Le mécénat doit s'inscrire dans la stratégie de l'entreprise et sur la durée
- Des avantages fiscaux : Réduction d'impôt (impôts sur les sociétés ou sur le revenu) à hauteur de 60% du montant du versement (dons financiers et en nature). Plafond maximum de versement à hauteur de 0,5% du chiffre d'affaires HT.

POURQUOI S'ENGAGER AUX CÔTÉS DE LA RÉGION ?

- ➔ Pour être acteur de la transition écologique et énergétique de la Bretagne
- ➔ Pour contribuer à la neutralité carbone du territoire Breton
- ➔ Pour affirmer un engagement environnemental et une image de marque responsable d'une entreprise
- ➔ Pour monter en compétence en matière de transition (accompagnement acteurs relais - ABB- Abibois...)
- ➔ Pour permettre à l'entreprise de s'investir dans une mission citoyenne, de renforcer son ancrage local, d'impliquer ses salariés, de créer de nouveaux réseaux.



BREIZH BIODIV, UN OUTIL POUR RÉPONDRE AUX ENGAGEMENTS DES ACTEURS (ENTREPRISES OU COLLECTIVITÉS)



OPTIMISER SON BUDGET

- Diminuer sa facture de chauffage et de production d'eau chaude avec l'utilisation du bois énergie.
- Réhabiliter / Agrandir ses bureaux avec le bois pour en faire des bâtiments performants moins énergivore.

AMÉLIORER SON BILAN CARBONE

- Séquestrer du CO₂ avec la plantation.
- Stocker du CO₂ avec le bois en construction, en aménagement.
- Substituer les émissions CO₂ des énergies fossiles par le bois énergie.

APPORTER UNE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Développer chez ses collaborateurs un sentiment de bien-être et de chaleur par l'utilisation d'aménagements et de mobilier en bois.
- Créer des espaces de convivialité pour les employés en plantant et en aménageant en bois les abords de l'entreprise et participer ainsi à diminuer les îlots de chaleur.

DÉVELOPPER SON IMAGE DE MARQUE & SA STRATÉGIE RSE

- Recourir au bois en bardage, en mobilier, dans les consommables (PEFC) ... pour accueillir ses clients et ses partenaires.
- Planter pour communiquer ses valeurs.
- Faire appel à des fournisseurs et à une ressource locale pour s'ancrer dans son territoire.



Breizh Biodiv
LE FONDS VERT BRETON POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



#1 **OBJECTIF**
TRAME Verte

#2 **OBJECTIF**
PRESERVATION DE SOLS ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU

#3 **OBJECTIF**
ÉNERGIE & CLIMAT

#4 **OBJECTIF**
OPTIMISATION BUDGÉTAIRE

#5 **OBJECTIF**
ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

#6 **OBJECTIF**
QUALITÉ DE VIE

=> *Un lien entre les acteurs de la société bretonne et leur territoire*

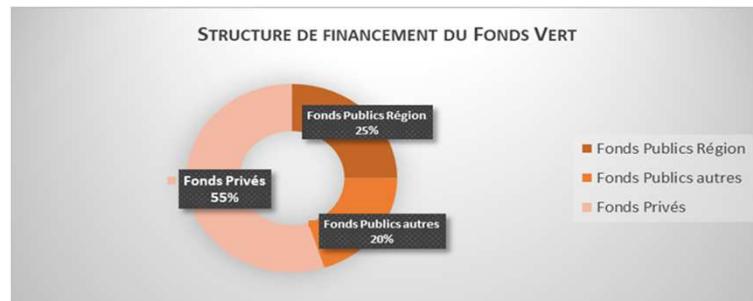
GOUVERNANCE DE BREIZH BIODIV

Breizh Biodiv dotée d'un « Comité d'orientation » composé de 2 collèges :

- collège des fondateurs et co-fondateurs - 6 sièges dont 1 région + 1 siège pour un représentant de la FNH + 1 par co-fondateur
- collèges des experts, personnalités qualifiées, scientifiques et citoyens (associations environnementales et conseil scientifique) - 6 sièges
- le Comité d'orientation de la Fondation pourra nommer d'autres membres dits « observateurs », qui disposeront d'une voix consultative uniquement

Le Comité d'orientation de la Fondation décidera de la politique générale de Breizh Biodiv et des moyens de sa mise en œuvre

- il vote de budget de Breizh Biodiv
- il est habilité à décider de l'affectation des sommes portées au crédit du compte de Breizh Biodiv
- il arrête les procédures pour le choix des bénéficiaires des soutiens alloués par Breizh Biodiv
- il décide des actions à soutenir et des montants à attribuer aux bénéficiaires
- il s'assure de la bonne mise en œuvre des projets et actions retenus





Charte d'engagements BREIZH BIODIV

- S'appliquent aux futurs contributeurs* pour mesurer leur niveau d'engagement dans les transitions écologiques et climatiques (démarche de progrès)
- Laisse la possibilité de refuser tout partenariat jugé incompatible avec les valeurs et engagements de BREIZH BIODIV
- Réciprocité des engagements :

La Fondation BREIZH BIODIV s'engage à :

- Agir pour la promotion et la valorisation des initiatives locales à fort impact environnemental ou social,
- Donner un support aux activités de collecte de fonds pour ces projets,
- Etablir un rapport annuel et un bilan comptable
- Respecter une neutralité face aux projets présentés,
- Assurer les relations entre les porteurs de projets et les financeurs,
- Informer le public sur les activités, sur le fonctionnement et bilan, l'évaluation des projets).



Le contributeur s'engage à :

1. Partager les valeurs de la charte,
2. Intégrer les enjeux de transitions écologiques et climatiques dans la stratégie d'entreprise
3. Dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes sur leurs attentes
4. Promouvoir l'intégration progressive des transitions écologiques et climatiques dans les décisions tout au long des chaînes de valeur de l'entreprise,
5. Éviter en premier lieu, réduire et en dernier lieu compenser les impacts de l'entreprise, en visant une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité,
6. Sensibiliser et former les membres de son organisation et ses parties prenantes à son engagement au sein de BREIZH BIODIV.
7. Participer activement à un ou plusieurs réseaux RSE en Bretagne



Charte d'engagements BREIZH BIODIV

Breizh Biodiv
LA FONDATION BRETONNE POUR LA PRÉSÉRATION DE L'ENVIRONNEMENT



sous l'égide de
 FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

→ 3 niveaux d'engagement (sensibilisation, implication, stratégie)

- Réalisation d'une auto-évaluation de son implication
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration, de montée en compétence
- Certifier que ce niveau d'implication est justifiable par des documents qui pourront être mis à la disposition de la Région Bretagne sur demande
- Engagement à communiquer sur sa participation à Breizh Biodiv en toute transparence

Exemples de labels et certifications attendus par niveau de performance :



Remerciements proportionnés au niveau d'engagement pour inciter à la progression

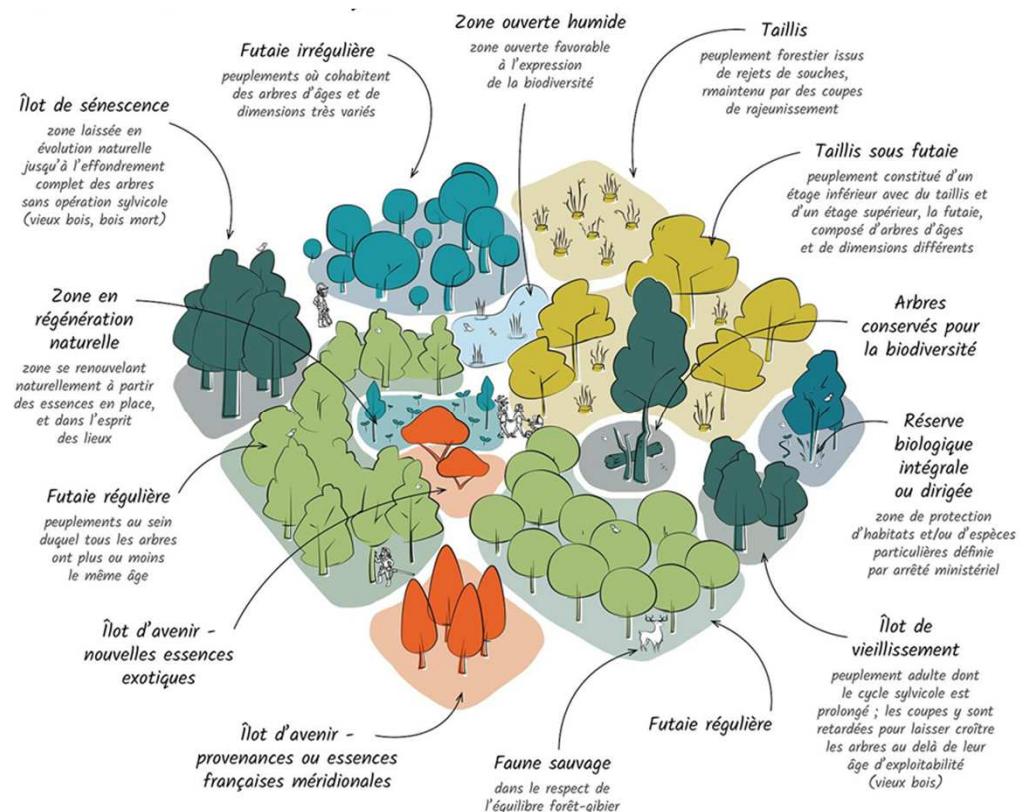


Appel à projets et à expérimentations « Forêt et Biodiversité »

→ Volet 1 - Plantations forestières :

- **Projet de plantations à vocation de production de bois d'œuvre à terme dans une perspective de contribution à l'économie circulaire / Projets Breizh Forêt Bois Collectivités**

- **Projets / expérimentations de plantations à haute valeur pour la biodiversité (lien avec TVB, développement de corridors écologiques, diversité des essences pour accueillir espèces végétales et animales, forêts laissées en libre évolution...) /concept de forêt mosaiques**





Appel à projets et à expérimentations « Forêt et Biodiversité »

→ Volet 2 - Préservation et restauration de la biodiversité en forêt :

- Création, restauration de mares forestières,
- Protection et aménagements de gites pour chiroptères,
- Aménagement de batrachoduc,



Source : ONF (2008).



Source : ONF (2008).



- Aménagements de sentiers pédagogiques (et d'interprétation) et d'accueil du public,
- Expérimentation des « Aires Terrestres Educatives en milieu forestier »
- Expérimenter la mise en place d'un marteloscope « biodiversité pour bien gérer la forêt et préserver la biodiversité

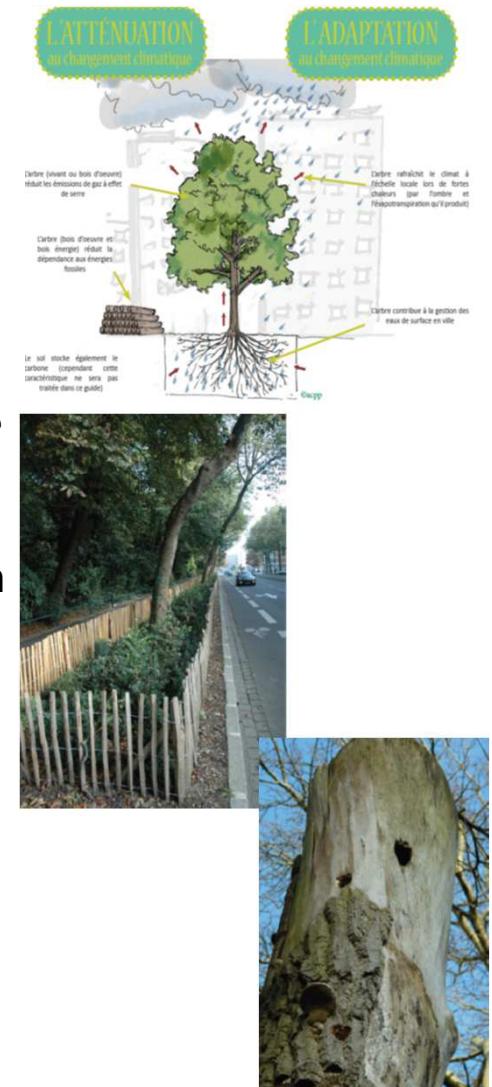




Appel à projets et à expérimentations « Forêt et Biodiversité »

→ Volet 3 - Atténuation changement climatique avec des projets en faveur de l'arbre en ville, lutte contre les îlots de chaleur urbain

- Création de forêts urbaines : plantations d'arbres dans de nouvelles zones non arborées, dans le tissu urbain ou sa périphérie immédiate (friches urbaines, friches industrielles, délaissés, « dents creuses » urbaines, cours d'école, nouveaux projets d'aménagement...)
- Mettre en œuvre les solutions fondées sur la nature pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains via notamment la dés-imperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces publics, la restauration ou la création d'habitats naturels au sein d'un espace urbain. Actions qui doivent prioriser des espèces qui s'intègrent dans une dynamique de végétaux locaux et des techniques de sobriété en eau,
- Plantation d'arbres dans des zones d'activités ;
- Plantation de vergers dans des fermes pédagogiques urbaines, des jardins partagés, jardins ouvriers ou jardins familiaux présents dans le tissus urbain ou sa périphérie immédiate ;





Les critères de sélection

- Portage et dynamique territoriales : les projets devront être en cohérence avec les démarches territoriales en cours (les démarches de planification et les démarches volontaires de transitions portées par les territoires)
- Ambition du projet : la définition précise des objectifs et des moyens mis en œuvre
- La gouvernance mise en place dans la démarche (modalités de la prise de décision, partenaires...)
- Gains pour l'environnement (Bénéfices du projet pour la biodiversité)
 - Eau et milieux humides (impacts sur les milieux humides, protection de la qualité de l'eau)
 - Milieux naturels (prise en compte de la trame verte et bleue, préservation d'habitats naturels d'intérêt écologique)
 - Espèces (impacts sur les espèces d'intérêt régional et national inventoriés)
 - Paysage : acceptabilité paysagère du projet
 - Sols (Préservation des sols forestiers)
 - Contribution du projet à la neutralité carbone du territoire
- Les dimensions éducatives et pédagogiques mises en œuvre (acculturation, transfert de compétences, apprentissage, autonomie, formation-action...)
- La pertinence du budget prévisionnel
- Durabilité du projet (dispositifs de suivi et d'évaluation du projet)
- Réplicabilité du projet

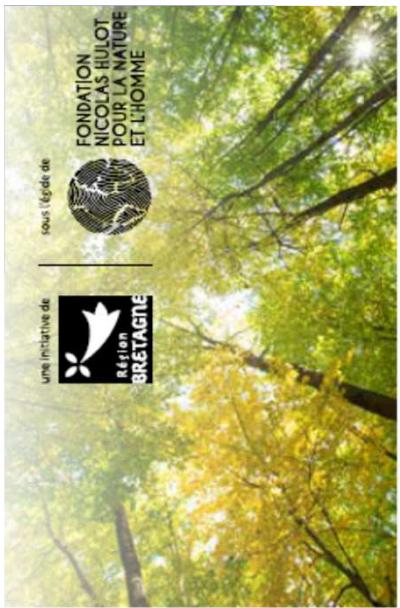
Planning

Ouverture le l'AAP au 15/02/2021

Fermeture au 30/04/2021

Sélection dossiers mai 2021

Le montant maximal accordé aux bénéficiaires sera de 30 000 €, dans la limite de 80% maximum des dépenses éligibles.
Montant dépenses minimum fixé à 10000€



BREIZH BIODIV DIAZEZADUR BREIZH EVIT GWAREZIN AN ENDRO

POURQUOI SOUTENIR LA FONDATION BREIZH BIODIV ?

- Pour être acteur de la transition écologique et climatique
- Pour affirmer son engagement environnemental et une image de marque responsable
- Pour monter en compétence en matière de transition, grâce à l'accompagnement d'acteurs relais (Agence bretonne de la biodiversité - ABB, Office national des forêts - ONF, Ligue de protection des oiseaux - LPO, Abibolis...)

- Pour s'investir dans une mission citoyenne, renforcer son ancrage local, impliquer ses salariés, créer de nouveaux réseaux...



Breizh Biodiv LA FONDATION BRETONNE

POUR
LA PRÉSÉRATION
DE L'ENVIRONNEMENT



BREIZH BIODIV LA FONDÉZON BERTONE

POUR PARGARDER L'ENTOUR



Janvier 2013 - Conception : Direction de la communication/Région Bretagne - © Photo de couverture : Fotolia / Yannick
- Impression : Atelier de l'imprimeur/Région Bretagne - Tel accueil OCEEB

Rejoignez la fondation
Breizh Biodiv

Pour plus d'informations, contactez la Région Bretagne
breizhbiodiv@bretagne.de.bzh - Tel accueil OCEEB

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA BRETAGNE PAR LE CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

5 DOMAINES D'ACTIONS PRIORITAIRES

La fondation Breizh Biodiv a vocation à soutenir financièrement des initiatives bretonnes portées dans des domaines identifiés comme enjeux régionaux et pour lesquels il est urgent d'agir :

- Planter pour demain
 - Agir pour la biodiversité
 - Agir pour la préservation de la ressource en eau
 - Atténuer les effets du changement climatique et préparer les territoires à s'y adapter
 - Mobiliser la société
- La fondation Breizh Biodiv s'inscrit dans la dynamique de la Breizh COP, autour de ses valeurs fondatrices que sont la solidarité, l'engagement, le sens du collectif, l'ouverture et l'imagination.

Une fondation pour encourager l'action

C'est dans cet objectif que la Région Bretagne et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme s'associent aujourd'hui. Par la création de la fondation Breizh Biodiv, elles ont souhaité joindre leur conviction et leurs forces pour soutenir les projets vertueux qui naissent partout sur notre territoire. Ainsi, elles ont pour ambition de leur donner concrètement les moyens d'agir et de faire avancer la cause environnementale. Breizh Biodiv s'inscrit dans une démarche de philanthropie active.

En participant au fonds Breizh Biodiv vous pouvez vous aussi contribuer à cette dynamique collective et permettre à celles et ceux qui s'engagent de faire bouger les lignes.

Soutenir Breizh Biodiv, c'est :

- Encourager les initiatives d'intérêt général à but non lucratif portées localement
- Soutenir des projets en faveur de la préservation de l'environnement, dans toute leur diversité
- Relocaliser le médejanat environnemental sur le territoire breton

UN OUTIL FINANCIER INNOVANT

Présentant la particularité de mixer des fonds publics et privés, la fondation Breizh Biodiv a pour objectif d'attirer et d'animer en Bretagne des participations de type mécénat. Un **mécénat innovant et pertinent en matière de financement environnemental** qui a déjà convaincu plusieurs acteurs bretons, et notamment les premières entreprises cofondatrices EDF, Engie et Arkéa, ainsi que des représentants du monde associatif environnemental breton (FBNE, LPO* ...).

A l'initiative de ce projet, la Région a souhaité placer Breizh Biodiv sous l'égide de la Fondation pour la Nature et l'Homme. Reconnue pour son expertise en matière de transition écologique et pour son engagement de 30 ans aux côtés des acteurs de terrain, elle sera chargée de gérer les fonds collectés.
www.fondation-nicolas-hulot.org

Les modalités d'engagement

L'engagement auprès de la fondation Breizh Biodiv se formalise au travers d'une charte lancée par la fondation et le signataire. Cellecti garantit :

- la mobilisation du signataire dans une démarche d'amélioration en matière de transitions écologique, climatique et sociétale ;
- sa participation à un ou plusieurs réseaux RSE** en Bretagne ;
- le partage des valeurs de la Breizh COP (pour en savoir plus : www.breizhcop.bzh) ;
- la reciprocité des engagements.

En retour, le soutien à la fondation Breizh Biodiv donne accès à :

- des remerciements en termes de communication et relations publiques proportionnées au niveau d'engagement dans les transitions ;
- des avantages fiscaux à hauteur de 60 % du montant du versement (dons financiers et en nature), plafond maximum de versement à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaires HT.

*Fondation Bretagne Nature et environnement. Ligue pour la protection des ours.
**Responsabilité sociale et environnementale



Opérations de plantation
et de rebousinage



Aménagement de bâti en faveur
des chiroptères





Prochaines étapes

Premier trimestre 2021 :

- ateliers sur le volet biodiversité (1% biodiversité, foncier, trame verte et bleue, gouvernance ABB)
- installation du Comité d'orientation Breizh Biodiv
- lancement de l'AAP Forêt et Biodiversité
- appels de fonds
- appels à projets biodiversité et eau

2e semestre

- Appels à projets patrimoine culturel/naturels (sous réserve validation du comité d'orientation) , trame noire et/ou carbone bleu
- ouverture crowdfunding sur projets bien identifiés (lien GwenNEG?)

Merci de votre attention

Breizh Biōdiv

LA FONDATION BRETONNE POUR LA PRÉSÉRATION DE L'ENVIRONNEMENT

une initiative de



sous l'égide de



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME